



20210326-8

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées**

Séance du 26 mars 2021

Objet : Avenant au contrat de co-organisation entre Paris Musées et la Fondation Giacometti relatif à l'exposition « Rol-Tanguy par Giacometti » au musée de la Libération de Paris – musée du général Leclerc – musée Jean-Moulin

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153/2012 DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant au contrat d'organisation entre Paris Musées et la Fondation Giacometti relatif à l'exposition « Rol-Tanguy par Giacometti » au musée de la Libération de Paris – musée du général Leclerc – musée Jean-Moulin.

Article 2 : Les dépenses relatives à cet avenant seront imputées sur le budget de fonctionnement de Paris Musées, exercice 2021.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia Bayada